



## DÉCISION DU PRÉSIDENT

**N° 060 / 2024  
DU 08 JUILLET 2024**

**CHANGÉ – MAISON DE LA TECHNOPOLE – PÉPINIÈRE TECHNOLOGIQUE –  
BÂTIMENT A – FIN DE LOCATION AVEC LA SOCIÉTÉ ITKEEP**

Le Président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L5211-10,

Vu la délibération n° 121 / 2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

Vu l'arrêté n°85/2024 en date du 25 juin 2024 portant délégation de signature à Sandrine Rebelo, Directrice Générale des Services,

Vu la délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2015 fixant les conditions d'accès et de tarifs des bureaux de la Maison de la Technopole,

Vu les décisions du Président n°s 218 / 2021, 121 / 2022 et 218 / 2024, fixant les conditions de mise à disposition d'un bureau de 20 m<sup>2</sup> (bureau 217 - bâtiment A) dans la maison de la Technopole à la société ITKEEP,

Vu le courrier du 24 juin 2024 informant de l'intention de la société ITKEEP de quitter le bureau n°217 – bâtiment A - situé à la Maison de la Technopole au 30 septembre 2024

Considérant qu'il y a lieu de mettre fin à la location au 30 septembre 2024

### DÉCIDE

#### Article 1<sup>er</sup>

Laval Agglomération met fin à la location de 20 m<sup>2</sup> de bureau (bureau 217 – bâtiment A) consentie à la société ITKEEP au 30 septembre 2024.

#### Article 2

Le Président ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

#### Article 3

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

#### Article 4

La Directrice Générale des Services de Laval Agglomération est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour le Président  
La Directrice Générale des Services

Signé : Sandrine Rebelo